



Préambule :

Ce jour, 19 janvier 2023 à 20h30 en présentiel à la ludothèque, maison des associations de Pleurtuit, rue Brindejonc des moulinais 35730 Pleurtuit. 1er étage (local de la ludothèque)

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. **Bilan Moral Ludik : présentation du rapport d'activité 2022 et approbation**
2. **Bilan Financier Ludik 2022 et Approbation des comptes 2022**
3. **Projets Ludik 2023**
4. **Votes des nouveaux montants et cotisations Ludik 2023**
5. **Modification et approbation du règlement intérieur**
6. **Approbation du Projet Politique de l'association Ludik**
7. **Renouvellement 1/3 du conseil d'administration**
8. **Questions diverses**
9. **Moment convivial**

Les personnes présentes à cette assemblée générale sont notées sur une feuille de présence émargée qui est annexée au présent procès-verbal ainsi que les pouvoirs.

Les mandataires des représentants de Ludik sont appelés à faire valider les pouvoirs leur permettant de voter, et les représentants à proprement parler à se faire enregistrer comme votants, tous actant leur présence par apposition de leur signature sur la feuille d'émargement prévue à cet effet.

Le nombre de pouvoirs détenus par chaque personne présente est limité à deux.

Le quorum requis est fixé à 5% des membres [125 membres adhérents à jour de leur cotisation ou actifs ayant signé une charte de bénévolat. Au 19 janvier 2023] soit 6.25 donc 7 personnes ou pouvoirs sont requis pour ouvrir la séance.

Au total sont comptabilisés :

17 Membres présents

4 Pouvoirs



Le bureau et le conseil d'administration de l'association remercient les adhérents et les élus de leurs présences.

L'assemblée générale désigne Mme Reux Hélène en qualité de présidente de séance et Mme Brossault Noémie en qualité de secrétaire de séance.

Mme Reux Hélène demande si quelqu'un souhaite ajouter ou compléter un point à l'ordre du jour.

Le bureau complète l'ordre du jour par l'approbation du budget prévisionnel 2023 et le propose en point 5 qui décale les autres points.

Le bureau propose l'ajout d'un point 9- d'approbation d'une demande de subvention à la Ville de Pleurtuit.

Mme Reux Hélène propose de procéder au vote des délibérations (qui doivent être prises à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour) via des personnages légo représentant chaque membre. Elle demande si quelqu'un s'y oppose.

Réponse de l'assemblée :

L'assemblée vote à l'unanimité le vote à main levée de légo.

Conformément à l'ordre du jour, Mme Reux ouvre la séance à partir de 20h45 par Bilan Moral.

1-Bilan Moral, présentation du Rapport d'activité 2022 et Approbation

Présentation par Hélène Reux du Rapport d'activité en pièce jointe du Procès-Verbal.

Présentation des usagers, des bénévoles et des fréquentations de l'espace jeux via des Playmobil.

Présentation des animations via 39 cartes inspirées du jeu "Time line", la présidente de séance invite les présents à l'assemblée à jouer en trouvant le bon emplacement de la carte événement. Chaque carte est expliquée.

Présentation des grands jeux modifiés avec les projets partenaires.

 **Conclusion :**

Ludik est une Association avec de nombreux projets. Elle est un **outil de cohésion active** pour le territoire.

Les jeux sont actuellement au goût du jour et cela bénéficie à l'association.

Les adhésions sont record en 2022 grâce aux animations mais aussi grâce au bouche à oreille. L'équipe est **dynamique**, se renouvelle, avec un conseil d'administration actif.

L'association grandit mais va se trouver bloquée par manque de place. Ouvrir des nouveaux créneaux d'accès va être une solution possible mais une mise à disposition de nouveaux locaux va devenir urgente.

Les partenariats se multiplient avec d'autres associations, des professionnels, des collectivités.

Le département, la CAF et l'État ont soutenu financièrement l'association cette année.

Les municipalités et les écoles ont **permis de développer l'activité** de prestation, nous les en remercions. La trésorerie est stable en 2022 sans le versement du Fonjep, suffisamment pour **sécuriser l'emploi** de la ludothécaire. Ce développement et les prochaines conventions ont apporté une réflexion sur l'emploi d'une seconde ludothécaire à temps partiel et en CDD pour démarrer.

Le bureau a sollicité un financement pluriannuel via le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, et travaillé pour intégrer le Contrat de Territoire Global CAF 35, afin de sécuriser les emplois et garder une politique tarifaire abordable.

Cependant ces derniers imposent une participation financière d'une collectivité locale communale ou intercommunale.

Le Conseil d'Administration va être accompagné à sa demande par le dispositif régional DLA (Dispositif Local d'accompagnement), une réunion a déjà eu lieu le 12 décembre 2022 avec France Active Bretagne et un Bilan partagé avec tous les acteurs de l'association se déroulera en 2023 pour convenir d'un accompagnement sur-mesure.

L'objection 2022 "Accompagnement pour la culture ludique à Tous" a été atteinte et va continuer à porter ses fruits en 2023. Le CA garde aussi en tête l'Objectif de 2021 : Trouver l'équilibre dans l'intérêt général.

Débat :

Intervention de Morgane Goues, élue de Pleurtuit. Mercredi y a-t-il du monde en bas pour que vous puissiez bénéficier de la salle en bas ?

Réponse d'Hélène Reux L'idéal étant d'avoir un espace libre dédié fixe. La salle du bas demanderait une mobilisation des bénévoles trop importante (déménagement et présence sur deux niveaux).

Pierre Gamblin précise que la permanence du vendredi est beaucoup moins fréquentée de 17h à 18h30.

Morgane Goues propose de combiner les événements de la Ville pendant les vacances de printemps avec la Chasse organisée par Ludik.

Pendant la description des animations de l'année, Hélène précise que les Cafés Ludik marchent mieux le samedi matin couplés avec les permanences et précise que cette proposition est de Maëva Niesel membre du CA.

Hélène R. présente Aurélie Mouquet, nouvelle salariée de Ludik en CDD deux ans de 17h/semaine. Pour décharger Frédérique sur les activités de la Petite enfance. Volonté de proposer des animations auprès de nos aînés au sein des résidences seniors et EPHAD.

Précision de l'adhésion à France Bénévolat 35 et à la Ligue de L'enseignement.

Proposer des animations auprès des collégiens du territoire pour favoriser la cohésion.

Pierre G pose la question de la répartition géographique des bénévoles ? Si on ouvre une prochaine antenne, il faudra recruter de nouveaux bénévoles sur les autres communes.

1 ère résolution : approbation Bilan Moral et Rapport d'activité 2022

21h10 : Le vote est ouvert aux adhérents pour l'approbation du Bilan et du Rapport 2022 avec les ajouts et corrections du débat. La délibération est prise à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour. **Approuvé à l'unanimité**

Pour	21
Contre	
Abstention	

2- Bilan Financier 2022 et Approbation des comptes 2022

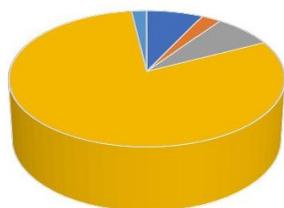
🗨️ Présentation du document "comptes de résultat" par Anaïs Falconer Trésorière

Illustration des % avec des Kapla.

Compte de résultats 2022

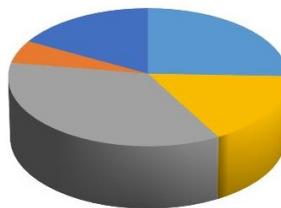
CHARGES				PRODUITS			
Code	Libellé	total	%	Code	Libellé	TOTAL	%
58	virements internes	2 500,50 €		58	virements internes	2 500,50 €	
60	Achats et Variations de stocks	1 778,01 €	7%	70	Ventes de prestations de services		
61	Services extérieurs	611,60 €	3%	706	Prestations de services	3 780,00 €	17%
62	Autres services extérieurs	1 894,63 €	8%	7083	Prêts Facturés	1 210,00 €	5%
64	Charges de personnel	19 590,88 €	80%	7084	Mise à disposition de personnel facturée	7 910,00 €	36%
65	Redevances pour logiciel	476,68 €	2%	74	Subventions	3 647,00 €	16%
	Sous- total des postes 60 à 65	24 351,80 €	100%	75	Autres produits de gestion	5 689,28 €	26%
					Sous- total des postes 70 à 75	22 236,28 €	100%
	Solde créditeur				Solde débiteur	2 115,52 €	
		26 852,30 €				26 852,30 €	

CHARGES



■ Achats et Variations de stocks ■ Services extérieurs
■ Autres services extérieurs ■ Charges de personnel

PRODUITS



■ Prestations de services ■ Prêts Facturés
■ Mise à disposition de personnel facturée ■ Subventions

Côté Charges

Le poste n° 60 comprend 1543.27€ d' achats de jeux. Deux grands jeux, des nouveautés dans les jeux de règles, des puzzles et des déguisements. Avec le mécénat de Super U : Pleurtuit la voiture de garagiste en bois et des jeux play toy sur le thème des poules pour le projet poulailler de la route du jeu. Les 234.74€ du poste n°60 sont les achats de films couvrant les jeux et les cartouches d'encre.

Le poste n°61 correspond aux assurances et les 3 jours de formation de la Ludothécaire.

Le Poste n°62 rassemble les factures des Ateliers Ludik, Café Ludik, les adhésions et affiliations aux association type Agendaou, l'AFL, La ligue de l'enseignement ... Ainsi que les impressions, le téléphone, la poste et les frais d'entretien de la voiture. Le contrôle technique a été passé cet année.

Le poste n°64 charge de personnel passe de 61% en 2021 à 80% en 2022. Cette hausse s'explique car l'association a réglé l'arriéré de 3 ans de cotisations sociales prévoyance Chorum (prévu au budget prévisionnel) et augmenté la masse salariale temporairement pour répondre à la demande des partenaires.

L'achat d'ordinateur a été remis à plus tard car une demande de don de matériel informatique a été faite au groupe Roullier ; elle est en attente de réponse actuellement.

Côté Produits

le poste 70 est en nette progression : il passe de 5183.40€ en 2021 à 12900€ en 2022. Une bénévole a beaucoup accompagné la ludothécaire pour l'aider dans ce rythme d'animation.

Poste 74 les subventions perçues en 2022 sont de 3647€ contre 12082€ au budget prévisionnel. Comme mentionné dans le rapport d'activité, tous les dossiers prévus au budget prévisionnel 2022 sont revenus avec une réponse favorable mais majoritairement avec un montant inférieur à la demande. Heureusement les prestations dans les structures partenaires, publiques ou privées, ont permis de compenser les montants minorés des subventions. De plus, 4482€ de créances de subventions accordées ont été versées début janvier 2023. Avec ce paiement, la part des subventions accordées pour 2022 est de 30% du budget.

Sans le retard de paiement Fonjep et Uniformation, le résultat serait créateur de 2366.48€.

Le Poste 75 correspond aux :

Cotisations / Adhésions	2 720,00 €
Adhésions collectivités	410,00 €
Dons - Mécénat - Désherbage	1 270,00 €
Recettes soirée Apéro jeux	1 255,28 €
Cartes accès non adhérents	9,00 €
Vente de masques covid	0€

Produits divers de gestion courante

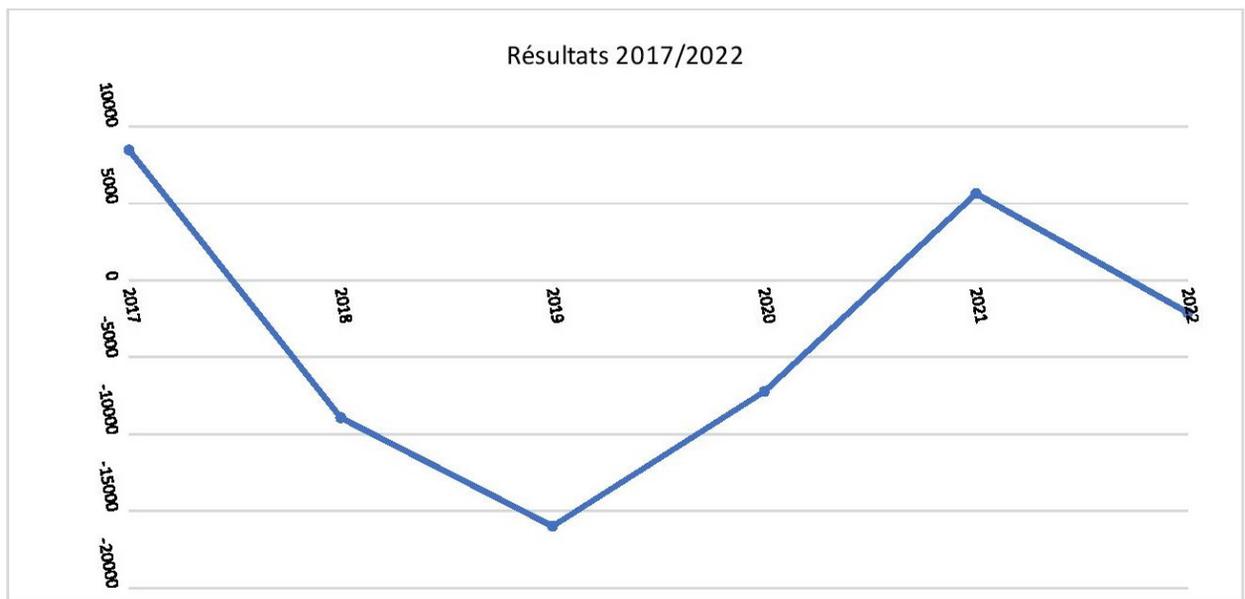
25,00 €

Débat : Pas de Débat

∞ Présentation du document "Bilan 2022" par Anaïs Falconer Trésorière

Bilan 2022			
ACTIF		PASSIF	
Disponibilités bancaires	13 171,39 €	report à nouveau	15 442,61 €
caisse	155,70 €	résultats	-2 115,52 €
total actif	13 327,09 €	total passif	13 327,09 €

Voici l'évolution sur 5 ans



L'année 2022 est une année presque équilibrée. L'objectif de relancer les animations, sources de revenus pour l'association, est atteint et même dépassé.

Les versements de trésorerie Uniformation et Fonjep (encaissés en janvier 2023) auraient permis d'équilibrer l'année.

Débat :

Hélène Reux précise : L'association n'a pas de dettes à ce jour du 19 janvier 2023. Comme indiqué sur le RA, des factures sont en cours de paiement ou en relance (1725.75€). Et 4482€ de créances de subventions accordées sont annexées à l'actif 2022 et ont été versées début janvier 2023.

∞ Présentation du document "Contributions volontaires en nature" par Hélène Reux Présidente

860	Secours en nature	530,00 €	870	Bénévolat	61 720,00 €
861	Mise à disposition gratuite de biens et services	20 466,00 €	871	Prestations en nature	20 466,00 €
864	Personnel Bénévole	61 720,00 €	875	Dons en nature	530,00 €
TOTAL BENEVOLAT		82 716,00 €	TOTAL BENEVOLAT		82 716,00 €

Poste 861/871 : Estimation locative du local mis à disposition par la municipalité de Pleurtuit

Poste 870/864 : 3086 heures cumulées de bénévolat à 20€

Poste 875/860 : Dons de jeux et dons alimentaires pour les apéros-ludik

Débat :

Hélène R. remercie la municipalité de Pleurtuit pour le local et les fluides associés. Elle remercie aussi tous les bénévoles sans qui la ludothèque ne serait pas ce qu'elle est.

APPLAUDISSEMENTS DE L'ASSEMBLÉE

2ème résolution :

Approbation du bilan Financier 2022 et des comptes 2022

21h26: Le vote est ouvert aux adhérents pour l'approbation des comptes de résultat 2022, du bilan Financier 2022 et du tableau "contributions volontaire en nature". La délibération est prise à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour. **Approuvé à l'unanimité**

Pour	21
Contre	
Abstention	

3-Projets 2023

Choix de l'objectif général :

Le CA propose l'objectif non retenu l'année dernière et laisse l'assemblée générale faire d'autres propositions :

- "Accessibilité de la culture ludique pour Tous"
- "Élargir l'offre ludique, éducative et culturelle sur le territoire de la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude "
- un autre objectif proposé par l'assemblée

Débat :

Pierre G. explique que Ludik avait déjà cette envie, les années passées, d'élargir son offre et d'atteindre d'autres publics.

Karine M. précise que l'élargissement concerne aussi bien le territoire que les publics.

Hélène R. précise qu'il ne faut pas empiéter sur les autres ludothèques. Des créneaux sont encore à développer comme des temps péri-scolaire ou les primaires, les ados...

Morgane G. va dans le sens d'élargissement sur le territoire de Communauté de Communes et s'ouvrir à d'autres publics.

Pierre G. rappelle la proposition de Ludik de s'installer à Dinard et ouvrir une autre antenne. Le projet est en cours mais il est important de se rapprocher des élus de Dinard pour savoir si le projet de local est possible ou pas.

idée de camion ludique qui circule sur le territoire.

Morgane G. précise que l'investissement d'un camion est un coût et que la ville de Pleurtuit a un projet similaire pour aller dans les villages, voir pour mutualiser.

Chantal F. demande comment est rémunéré Ludik pour déplacer un camion.

Marie-Paule D. ne voit pas trop l'intérêt d'un camion.

Hélène R. rappelle que la ville de Dinan avait fait ce choix, avec un bus anglais, mais le coût de fonctionnement était trop important pour un espace trop petit et qu'ils ont arrêté le projet.

Valérie D. valide la nécessité d'avoir un espace jeux et pas un camion.

Pierre G. rappelle qu'il faut avoir des jeux en double pour ouvrir un autre espace.

Hélène R. explique que ce n'est pas là le problème, Ludik a le stock nécessaire pour ouvrir une ou deux antennes sur le territoire. Concernant les publics, on arrive à toucher un peu les ados via les apéros Ludik jusqu'à 15 ans. Difficultés à toucher les jeunes adultes de 15 à 30 ans.

Claudie B. explique que la formation proposée par l'ALF confirme cette difficulté d'atteindre les jeunes adultes et étudiants. Se retrouver dans un autre lieu que dans une ludothèque.

Les collègues, le lycée hôtelier et le CREPS sont des établissements que l'on pourrait atteindre.

L'assemblée souligne la problématique du transport entre les communes; Morgane G. informe que c'est une nouvelle compétence intercommunale et que le travail est en cours (difficulté pour passer le barrage).

Hélène R. souligne qu'un travail sur la CCCE est un début. Que la ludothèque se déplace déjà via les animations et peut continuer le développement, l'objectif nouveau serait plus de faciliter l'accès à un espace jeu libre.

Maéva N. insiste sur le travail des bénévoles et demande de prendre en compte la pénibilité de déménagements réguliers qui fatiguerait et démotiverait des bénévoles. L'association fait déjà la grosse partie du travail, elle n'est pas passive à attendre des solutions, en matière d'accessibilité la balle est dans le camp des municipalités.

Proposition de Pierre G. de faire des Apéro Ludik, moins compliqué en logistique, sur toutes les communes pour

21h45 Départ de Muriel Beziel, elle donne le vote de la ville de Dinard à Mme Cécile Klein.

Présentation des Projets possibles :

Hélène Reux propose de reconduire une partie des projets

FINALITÉS	OBJECTIFS
1- Animations partenaires / Fêtes.	<ul style="list-style-type: none">● Cohésion d'équipe et inter associations● Promotion des jeux pour tous publics, Accessibilité et Accompagnement à la culture Ludique● Échanges d'expériences ludiques● Partages intergénérationnels
<p>Présentation et Débat : Participer aux événements ludiques du territoire : Route du jeu, Fête des Corsaires ... Organiser des événements extérieurs et donner accès à la culture ludique.</p> <p>Reconduite de l'Atelier Magie de Mars 2023 à Juin 2023 dans un premier temps. L'idéal serait de trouver l'organisation la plus confortable possible pour les participants, l'intervenant et les bénévoles.</p> <p>Pierre G . propose d'organiser des Apéro-Ludik sur plusieurs villes plutôt qu'uniquement sur Pleurtuit.</p> <p>Hélène présente le projet d'ouverture d'une série de 10 Ateliers Magie avec Alexandre Brakha à compter du Samedi 4 mars 2023, pour les adhérents Ludik.</p> <p>Les grands événements (Fête Mondiale du jeu, Route du Jeu, Fête des Arts et du Jeu, Fête des Corsaires...) sont reconduits et des partenariats avec des services, entrepreneurs locaux ou des associations sont ouverts.</p> <p>22h départ d'Alexandre Brakha</p>	
2- Contrat Territorial Global & REEAP	<ul style="list-style-type: none">● Accompagnement à la parentalité● Garder une politique tarifaire accessible et tendre vers des ouvertures de séances avec accès gratuit● Signature d'une convention CAF pour une aide au fonctionnement
<p>Présentation & Débat : Ouvrir des créneaux d'accès à l'espace jeux supplémentaire et gratuit. Passer le créneau b-hebdomadaire gratuit.</p> <p>Organiser des cafés ludik en continuant avec Karine Moni à compter d'avril.</p> <p>Hélène Reux précise que l'ouverture du Vendredi matin est demandé par un groupe de parents ayant choisi l'instruction dans la famille ainsi que les jeunes parents qui ne sont plus accueillis au RAM et les assistantes maternelles.</p> <p>Pierre G. précise que le vendredi soir peut être dynamisé par la gratuité mais il faut plus le communiquer.</p> <p>Marie-Paule D. informe qu'un projet d'arrêt avec le vélo-bus avait été évoqué, mais compliqué à mettre en place.</p>	
3- Étagère vintage	<ul style="list-style-type: none">● Promotion de la culture ludique pour tous publics● Partages intergénérationnels

Présentation & Débat : Acheter une étagère (lui trouver une place...) Finir de référencer et d'immatriculer des jeux pour installer l'étagère.

Claudie B. souligne le problème pour trouver une place à l'étagère.

4- Recherches de partenariats avec convention

- Agrandir l'offre d'accès à la culture ludique
- Accompagnement des professionnels
- Démarcher des publics nouveaux
- Promouvoir le jeu pour tous
- Développer l'emploi des ludothécaires

Présentation & Débat : Promouvoir les prestations de services de l'association à différents partenaires (EHPAD, CCAS, Écoles, services périscolaires, Collèges, ALSH...), identifier des prestations à développer type temps méridiens, team building et autres.

Dans un autre temps dialoguer avec les municipalités du territoire pour ouvrir un second espace dédié au jeu et/ou un espace plus grand.

Pas de débat.

5- Travail Réseau/Label ALF

- Gage de qualité de prestations
- Tisser des liens avec les autres ludothèques

Présentation & Débat : Participer aux échanges de l'AFL Bretagne, travailler sur un réseau local de ludothèques (temps de jeu, temps d'échanges). Faire une demande de labellisation à l'ALF si la procédure est ouverte dans l'année.

Pas de débat

6- Nouvel aménagement symbolique

- Gestion des émotions : Rejouer des situations du réel pour une meilleure compréhension et appréhension de son environnement.
- Projet de groupe = cohésion

Présentation & Débat : Echanger sur des thèmes possibles et travailler sur un nouveau projet pour 2023.

Pas de débat

7- Goûter Ludik

- Multiplier l'accès à la culture ludique
- Promotion des jeux pour tous publics
- Echanges d'expériences ludiques et de jeux

Présentation & Débat : Ouvrir une salle possiblement dans des communes à tour de rôle. Proposer un temps de jeux où chacun peut apporter des jeux à faire découvrir, à donner, à vendre ou à échanger. Le goûter serait soit subventionné par un commerce soit sur le principe du goûter partagé.

Hélène Reux indique que dans un premier temps comme l'action repose sur du bénévolat, elle se déroulera le week-end, idéalement le dimanche après midi sur un RDV mensuel, et pourquoi pas dans des lieux intergénérationnels.

Morgane G. propose le foyer logement de Pleurtuit.

Marie-Paule D. souligne la difficulté de mobiliser le personnel soignant en petit effectif, le dimanche, pour faire descendre des résidents.

Aurélia G. indique que les IC avaient mis en place des RDV pôte-âgé similaires dans le jardin du presbytère de Pleurtuit mais que le mercredi après-midi.

8- DYS jeux

- Accompagnement à la parentalité
- Réflexion sur le "jeu sérieux"
- Accessibilité aux jeux

Présentation & Débat : contact avec une association parents DYS et/ou l'ALF. Proposer une réunion avec des orthophonistes du territoire pour valider le travail de recensement de Frédérique en 2020 des jeux/troubles. Faire une vidéo « On joue à quoi quand ... » sur les réseaux et/ou des interviews sur les jeux pour apprendre. Voir si des conférences existent pour les proposer aux professionnels et aux familles.

Pierre G. questionne sur l'intérêt pour l'association, même questionnement pour Marie-Paule Dahirel.

Hélène R. rappelle la genèse du projet (proposition d'un membre à une AG) mais explique que avec les recherches sur le jeu pour apprendre, de nombreuses questions se soulèvent. Elle propose de rediriger le projet vers des conférences d'informations.

? Abandon du projet dys ?

Noémie B. propose une réflexion sur des handicaps en général et propose de faire travailler le CA sur l'accès aux jeux à tous sans discrimination de handicap.

9- Formations / conférences

- Accompagnement à la culture Ludique
- Accès aux enjeux du jeu

Présentation & Débat : Proposer des formations aux bénévoles et aux salariées. Organiser une ou plusieurs conférences pour un large public, à la fois familial et professionnel.

Hélène Reux informe l'assemblée de la Formation d'été des ludothécaires 2023 sur le thème "Génération(s) Ludothèque : jeu, âges et intergénérationnalité" du 3 au 7 juillet à Rennes (35). Le pré-programme et les bulletins d'inscriptions sont en ligne sur le site de l'AFL. Le travail en réseau pourra permettre de promouvoir l'événement et de co-voiturer.

10- Modification de statuts

- Permettre un plus grand engagement citoyen
- Adapter les statuts à la réalité de l'association

Présentation & Débat : Proposer une AGE pour créer un CA junior, étudier les articles pour débattre des points éloignés du fonctionnement de l'association.

Hélène Reux souligne qu'après diffusion de la date de l'AG le Bureau a remarqué que celle-ci n'est pas compatible

Aux vus des Débats Hélène Reux propose de revenir sur l'objectif général.

L'assemblée s'accorde sur "Élargir l'offre ludique, éducative et culturelle sur le territoire de la CCCE"

3ème résolution : Approbation des projets 2023

21h55: Le vote est ouvert aux adhérents pour l'approbation des projets 2023 présentés ci-dessus avec comme objectif général "Élargir l'offre ludique, éducative et culturelle sur le territoire de la CCCE". La délibération prend en compte les décisions prises après les différents débats. Elle est prise à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour. La teneur des projets seront travaillés lors des Conseils d'Administration. **Approuvé à l'unanimité**

Pour	21
Contre	
Abstention	

4- Cotisations 2023

Présentation de la grille de tarif 2023 par Hélène Reux, proposition de ne pas modifier les tarifs.

Ludik : Grille de Tarifs 2023					
	Familles		Collectif		
Tarifs Adhésion	25€ par famille ou Ass mai		100,00 €		Communes + 5000hab
	½ tarif sur présentation de la carte Pole emploi		80,00 €		Communes – 5000hab
Tarifs	<i>Adhérent</i>	<i>Non-Adhérent</i>	<i>Adhérent</i>	<i>Non-Adhérent</i>	Caution
Accès sur l'espace jeux en ouverture « Publique »					
1 personne / permanence		2,00 €	/	/	
1 famille (+ de 2 personnes) / permanence		5,00 €	/	/	
Abonnements Type « Bibliothèque »**					
Solo (1 jeu pour la famille tous les 15 jours)	7€/an	/	/	/	
Duo (2 jeux pour la famille tous les 15 jours)	12€/an	/	/	/	
Trio (3 jeux pour la famille tous les 15 jours)	15€/an	/	/	/	80,00 €
Pro (3 jeux toutes les 6 semaines)	/	/	23,00 €	/	80,00 €
Pro (6 jeux toutes les 6 semaines)	/	/	35,00 €	/	150,00 €
Option Explication Règles Abonnement	/	/	15,00 €	/	
Locations					
Grands jeux			30€ / h anim	/	
1 grand jeu en bois	10,00 €	/	10,00 €	/	
3 grands jeux	20,00 €	/	20,00 €	/	Cf grille en ludothèque
Explication Règles Location (tarif horaire)	/	/	30€/h	/	
Malle de jeux à thème (5 jeux)	30€ / 5 jours	/	/	/	150,00 €
Limite de 7 jours	5€/jour sup	/	/	/	
Animations					
Animation à thème et apprentissages ludiques (hors frais)			30€ / h	60€ / h	
Soirée Ludik Adulte et Ados + 12 ans – 19h/22h	5€/personne		30€/h	/	
Escape Game / Team building	5€ / personne	8€ / personne	50€ /groupe	60€ / groupe	
Frais de transport et d'installation pour animation	Pleurtuit	Autre commune CCCE	Autre		
Forfait	5,00 €		10,00 €		15,00 €

* Adhésion offerte à l'ensemble des structures dépendant d'une collectivité. Adhésion offerte aux municipalités proposant un local dédié exclusivement à l'association.
 ** Abonnement prêt de jeux sur 1 an. Échange des jeux : Tous les 15 jours maximum pour les familles. 6 semaines Pro
 ** Abonnement Pro valable pour un établissement à la fois. Les « sur-prêt » sont interdits.

Débat :

Chantal propose d'augmenter les tarifs, comme tout augmente...

L'assemblée s'y oppose en mettant en avant l'objectif d'accessibilité financière.

Hélène souligne que les charges de l'association augmentent et qu'un ½ tarif est possible pour les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Pierre demande combien d'adhésions sont concernées en 2022 : réponse 2.

Chantal propose d'augmenter uniquement les prix d'emprunt des grands jeux.

Anaïs précise que ce tarif est très bas en comparaison aux prestations similaires.

Morgane G. ajoute que le budget anniversaire des familles n'est pas en baisse selon les "études".

L'assemblée est divisée

Hélène R. propose de laisser les tarifs en l'état et donne pouvoir au CA de le modifier en cas de besoin.

4ème résolution : Approbation de la grille de tarif 2023

22h10: Le vote est ouvert aux adhérents pour l'approbation de la grille de tarif 2023 et autorise le CA à la modifier en cas nécessité budgétaire et après débat des administrateurs . La délibération est prise à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour. **Approuvé à l'unanimité**

Pour	21
Contre	
Abstention	

5- Approbation du budget prévisionnel

∞ Présentation du document "budget prévisionnel" par Anaïs Falconer, Trésorière et Hélène Reux, Présidente.

Illustration avec des Duplos.

Prévisionnel 2023					
CHARGES			PRODUITS		
Code	Libellé		Code	Libellé	
580000	virements internes		580000	virements internes	

60	Achats et Variations de stocks	2 380,00 €	70	Ventes de prestations de services	13 355,00 €
601700	Achats Fond de Jeux	1 300,00 €	706	Prestations de services	3 500,00 €
602250	Achats de Fourniture de bureau stockés	180,00 €	706000	Prestations Ludothèque estivale	500,00 €
602270	Achats d'emballages	300,00 €	706001	Prestations "Evenementiel"	1 000,00 €
605000	Achats de Matériel, équipements et travaux	200,00 €	706002	Prestations TAP	1 000,00 €
606300	Achats de fournitures d'entretien	200,00 €	706003	Prestations atelier magie	1 000,00 €
606400	Achats de fournitures administratives	200,00 €	7083	Locations diverses	1 100,00 €
			708301	Locations Malles	600,00 €
61	Services extérieurs	2 890,00 €	708302	Locations Jeux géants	500,00 €
615500	Entretien sur les biens mobiliers	600,00 €			
616000	Primes d'assurance (hors véhicule)	320,00 €	7084	Mise à dispos. de personnel facturée	8 755,00 €
616100	Primes d'assurance (dokker)	470,00 €	708401	Animations extérieures	105,00 €
618500	Frais de colloques, séminaires, conférences	1 500,00 €	708402	Animations Séniors	750,00 €
			708403	Animations ALSH	1 400,00 €
62	Autres services extérieurs	3 235,00 €	708404	Animations Petite enfance	2 000,00 €
621000	Prestations extérieures/ café ludik	1 200,00 €	708405	Animations Ecoles	4 500,00 €
623300	Frais de publicité / foires et expos	200,00 €			
623600	Catalogues et imprimés	200,00 €	74	Subventions	15 030,00 €
625100	Frais de déplacements		740001	Subventions du département (CDST)	3 600,00 €
625600	frais de déplacements, missions et réceptions	800,00 €	740101	Subventions Etat (fonjep)	6 000,00 €
626000	Frais postaux et frais de télécommunications	250,00 €	740103	Subvention aides Covid (Etat)	
627000	Services bancaires	85,00 €	740104	subvention chômage partiel	
628100	Cotisations diverses (ALF, ligue, agendaou)	500,00 €	740105	Subvention région (FDVA2)	1 000,00 €
			740106	Subvention uniformation	2 300,00 €
64	Charges de personnel	25 812,64 €	740107	Subvention France Active (Etat)	
641101	Salaires Frédérique	11 232,00 €	740108	Subvention CAF CGT et REEAP	1 230,00 €
641102	Salaires Aurélie	7 020,00 €	740109	Subvention local (CCCE)	900,00 €
641103	service civique	860,64 €	75	Autres produits de gestion	6 412,64 €
641104	médecine du travail	200,00 €	758001	Cotisations / Adhésions	2 904,00 €
645000	Charges de sécurité sociale et prévoyance	5 000,00 €	758002	Adhésions collectivités	460,00 €
648000	Autres charges personnel (formation)	1 500,00 €	758003	Dons - Mécénat - Désherbage	1 738,00 €
			758004	Recettes soirée Apéro jeux	1 300,64 €
			758005	Cartes accès non adhérents	10,00 €
651100	Redevances pour logiciel	480,00 €	758006	vente de masques covid	
			758007	produits divers de gestion courante	
TOTAL CHARGES		34 797,64 €	TOTAL PRODUITS		34 797,64 €

Débat :

Hélène Reux propose d'expliquer le point 9 - de l'ordre du jour sur la subvention à la ville de Pleurtuit.

pas de Débat

5ème résolution : Approbation budget prévisionnel 2023

22h25: Le vote est ouvert aux adhérents pour l'approbation du budget prévisionnel 2023, avec les modifications apportées au débat. La délibération est prise à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour. **Approuvé à l'unanimité**

Pour	21
Contre	

6- Modification et approbation du règlement intérieur 2023

Pierre Gamblin, administrateur en charge du projet, et Hélène Reux, présidente, présentent des modifications possibles au Règlement intérieur.

- Article 1 : Ajouter une ouverture le vendredi matin de 10h à 12h.
- Article 1 : Le vendredi, l'accès est libre et gratuit
- Article 2 : L'accès est gratuit sur le temps du vendredi ainsi que lors des Café-Ludik, Goûter-Ludik ou autres Soirées familles-Ludik
- Article 2 : Un tarif solidaire à (-50% du tarif global)
- Article 3 : Tout le monde peut venir découvrir et jouer librement à la ludothèque, et ce pendant une séance. Sur les séances les plus demandées (mercredis et samedis), l'adhésion annuelle « famille »/« professionnel » ou un tarif d'entrée prévu par l'AG est demandée au-delà de 2 visites sans adhésion.
- Article 5 : L'association se réserve le droit de garder le jeu détérioré pour pièce.
- Ajouter Article 7 : Une Charte de bénévolat est proposée à chaque personne souhaitant s'engager avec l'association. Les aides bénévoles techniques sont acceptées sans signature de charte. Une Charte « Bénévole Junior » est proposée aux mineurs souhaitant s'engager dans la vie associative. Dans la mesure où l'association accueille des personnes mineures, il est demandé aux personnes qui assurent des permanences et/ou encadrent les animations, de fournir le bulletin N°3 de l'extrait de casier judiciaire.

Débat :

- Article 2 : Chaque jeu est emprunté pour une durée maximale de 15 jours ?

Hélène R, souligne que l'allongement de la durée de prêt peut désencombrer les étagères et la ludothèque.

Pierre souligne que le travail de relance du vendredi sera plus maigre,

3 semaines sont proposées à l'unanimité

- Article 4 : La ludothèque accueille les jeunes enfants (-10 ans) accompagnés d'au moins un adulte (16 ans?) l'assemblée demande au bureau de regarder le cadre légal et en débattre en Conseil d'Administration

6ème résolution : Approbation du règlement intérieur 2023

22h50: Le vote est ouvert aux adhérents pour l'approbation du règlement intérieur 2023. La délibération est prise à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour. **Approuvé à l'unanimité**

Pour	21
Contre	

Abstention	
------------	--

7- Approbation du Projet Politique de l'association Ludik

Noémie Brousault présente le projet politique de l'association. Joint Annexe du procès verbal.

Débat :

Intervention de Morgane Goues, élue de Pleurtuit. Sur l'accessibilité : Il n'y a pas que le ludothèque, d'autres locaux comme la mairie ne sont pas accessibles sur Pleurtuit.

Réponse de Marie-Paule D et Valérie D : C'est un choix politique, initialement la mairie devait être accessible en ce début d'année 2023. Ce n'est pas le bon exemple.

Hélène Reux remercie Noémie B. pour ce travail complet.

pas de débat

7ème résolution : Approbation du Projet Politique Ludik

23h10: Le vote est ouvert aux adhérents pour l'approbation Projet politique joint en annexe. La délibération est prise à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour. **Approuvé à l'unanimité**

Pour	21
Contre	
Abstention	

8- Renouvellement du Conseil d'Administration par Tiers



"L'association est dirigée et représentée par un conseil d'administration paritaire de six membres titulaires au plus et trois suppléants, élus à la majorité simple par l'assemblée générale. Ce conseil est renouvelable tous les ans par tiers. Sont éligibles au conseil d'administration les membres de l'association à jour de leur cotisation. En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par les suppléants (jusqu'au retour des titulaires). Le CA se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président, ou à la demande de l'un de ses membres."

Composition 2022 du conseil d'administration :

1. Hélène REUX (Titulaire)
2. Anaïs FALCONER (Titulaire)
3. Chrystelle BROUSTE (Titulaire)
4. Noémie BROSSAULT (Titulaire)
5. Sandrine BEUREL (Titulaire)
6. Pierre Gamblin (Titulaire)
7. Justine Gautier (suppléante)
8. Maéva Niesel (suppléante)
9. Marie Paule Dahirel (suppléante)

Mme Chrytelle Brouste et Mme Sandrine Beurel ont démissionné pour raisons personnelles. Le CA a pris acte des lettres de démission le 02/12/2022.

Mme Marie-Paule Dahirel propose son poste au renouvellement ce qui ouvre le renouvellement par tiers.

Est proposé au vote

- Mme Klervi Harnois au poste de suppléante
- Mme Marie-Paule Dahirel au poste de titulaire

Débat : Hélène Reux demande à l'assemblée si elle souhaite voter par personne ou par liste

8ème résolution : Vote du renouvellement du Conseil d'administration

23h27: Le vote est ouvert aux adhérents pour le renouvellement du CA par tiers. Il est proposé de voter par liste notée ci-dessus aux postes associés. La délibération est prise à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour.

Approuvé à l'unanimité

Le vote est exprimé comme suit :

Nom et prénom	Nombre de voix obtenues
Klervi Harnois	21
Marie-Paule Dahirel au poste de titulaire	21

Le conseil d'administration se compose comme suit :

Titulaires :

- 1- Hélène Reux, nationalité française, Adresse : 30 route de La Ville au Monnier 35730 Pleurtuit ; Profession : Assistante Maternelle.
- 2- Anaïs FALCONER, nationalité française, Adresse : 27 rue de St-Lunaire 35800 St-Briac-sur-mer ; Profession : Secrétaire
- 3- Noémie BROSSAULT, nationalité française, Adresse : 2 rue du Bois Met 35800 Dinard ; Profession : Chargée de Communication
- 4- Pierre GAMBLIN, nationalité française, Adresse : 2 allée du petit bois, la Mervenais 35730 Pleurtuit ; Profession : Technicien informatique
- 5- Marie-Paule DAHIREL, nationalité française, Adresse : La Ville es Coq 35730 Pleurtuit ; Profession : Infirmière Retraitée

Suppléants :

- 1- Maëva NIESEL, nationalité française, Adresse : 9 Rue Lord Kitchener 22100 Dinan ; Profession : Adjointe d'animation territoriale
- 2-Justine GAUTIER, nationalité française, Adresse : 51 La Charlais 35730 Pleurtuit ; Profession : Monitrice auto-école
- 3- Klervi Harnois, nationalité française, Adresse : 31 rue de la balue 35400 Saint-Malo. Profession : Secrétaire

9- Demande de subvention à la Ville de Pleurtuit

Depuis 3 ans, l'association a fait le choix de ne pas solliciter de subvention auprès de la mairie de Pleurtuit car elle met à disposition un local avec les charges, mais également pour entrer dans les critères d'attribution de subventions de la Communauté de communes. Afin de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire de la CCCE.

Comme vu dans le rapport d'activité 2022 : "Malgré un engagement citoyen fort des bénévoles, afin de répondre aux besoins des structures, l'association doit renforcer son effectif de ludothécaires pour faire face à la demande".

Le bureau a sollicité un financement pluriannuel via le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale et travaillé pour intégrer le Contrat de Territoire Global CAF 35, afin de sécuriser ce recrutement et garder une politique tarifaire abordable.

Cependant ces derniers imposent une participation financière d'une collectivité locale communale ou intercommunale. Le département demande une participation de 20% de la subvention totale demandée de 4500 €. La présente demande représente 4,75% du budget général de l'association.

Part CDST département : 3600€

Part communale ou intercommunale : 900€.

L'objet de la demande est : « Élargir l'offre ludique, éducative et culturelle sur le territoire de la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude »

La CCCE n'accorde pas de subvention de fonctionnement. Les demandes de subventions aux autres communes de la CCCE sont accordées à condition que le siège social y soit domicilié.

Il est proposé à l'assemblée générale de solliciter une subvention de fonctionnement au titre de l'aide à l'emploi pour l'année 2023 d'un montant de 900€. Le nouvel emploi permettra d'ouvrir des heures d'accueil supplémentaires avec accès gratuit sur le site de la ludothèque de Pleurtuit, et décharger la ludothécaire en CDI sur les temps de petite enfance.

Débat : Demande exposée en point 5 budget prévisionnel : Pas de Débat

Mme Mouquet s'abstient, cette subvention concernant son poste.

9ème résolution : Vote de la demande de subvention à la Ville de Pleurtuit.

23h32: Le vote est ouvert aux adhérents pour approuver la demande de subvention au titre de l'aide à l'emploi d'un montant de 900€ pour l'année 2023. La délibération est prise à main levée ; selon les statuts en cours à ce jour. Aurélie s'abstient car concernée directement par le financement de son poste. **Approuvé à l'unanimité**

Pour	20
Contre	
Abstention	1 (Famille Mouquet)

10-Questions diverses

•

Débat : Pas de Question

11 -Moment convivial

Avant de partager un moment convivial, la présidente de séance propose de clôturer l'assemblée.

Tous pouvoirs sont donnés à Hélène Reux, Présidente pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi.

Pour extrait conforme ou procès verbal.

FIN DE SCEANCE : 23h34 **Approuvé à l'unanimité**

Fait à Pleurtuit, le 19 janvier 2023

La Présidente de séance

Hélène Reux

La Secrétaire de séance

Noémie Brossault

Annexe 1 : Feuille d'émargement et pouvoir.

Annexe 2 : Rapport d'activité

Annexe 3 : Projet politique et éducatif